



# LES NOTES DE SUD

## L'agroécologie paysanne : alternative sociétale pour des systèmes agricoles et alimentaires durables

Face aux limites du modèle agro-industriel dominant, il est plus que jamais nécessaire de changer de paradigme et de favoriser la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables<sup>1</sup>, tant en termes environnementaux qu'économiques, sociaux et culturels. Cette note a ainsi pour objet de proposer une définition de l'agroécologie paysanne et de revenir sur les enjeux de sa diffusion.



© SOL - Alternatives Agréologiques et Solidaires

**A**u cours des cinquantes dernières années, l'industrialisation des systèmes agricoles et alimentaires mondialisés et libéralisés, n'a pas permis d'améliorer de façon structurelle les conditions de vie des paysan-ne-s du Sud ni de répondre à la faim et à la malnutrition qui touchent encore 821 millions de personnes en 2019, majoritairement les populations rurales et paysannes<sup>2</sup>. Ce modèle, au contraire, participe à l'augmentation de la

pauvreté rurale, à la dégradation de l'environnement et à la perte de qualité nutritionnelle des aliments produits et consommés. Cette agriculture, responsable d'un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre<sup>3</sup>, dont 44% des émissions de méthane et 82% des émissions de protoxyde d'azote, accentue de plus considérablement les changements climatiques<sup>4</sup>. Son développement a également engendré une perte de biodiversité cultivée et élevée >>>

1. GIEC, *Rapport sur le climat et les terres*, résumé aux décideurs, 2019.

2. FAO, *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, 2019.

3. GIEC, *Rapport sur l'atténuation des changements climatiques*, 2014.

4. GIEC, 2019, *op.cit.*

qui est estimée à 75% en un siècle selon la FAO<sup>5</sup> et tel que le rappelle le GIEC dans son dernier rapport, à la dégradation des terres et à la baisse de fertilité des sols, provoquée à la fois par des facteurs anthropiques et climatiques<sup>6</sup>.

Dans ce contexte, il est urgent de définir et de soutenir une transition agroécologique paysanne et solidaire en développant des modèles agricoles et alimentaires qui concilient efficacité économique, respect des écosystèmes et préservation des ressources naturelles et qui soient garants du droit à l'alimentation pour tous et toutes ainsi que des conditions de vie décentes des paysan-ne-s. Ces alternatives agroécologiques sont nombreuses et doivent être reconnues et soutenues par les politiques publiques partout dans le monde.

## 1 Les trois piliers de l'agroécologie

Comme le souligne le rapport du HLPE, publié en juillet 2019, l'agroécologie prend de l'importance dans les débats scientifiques, agricoles et politiques<sup>7</sup> et fait ainsi l'objet de tentatives progressives de caractérisation, de ses finalités et ses effets. Citons par exemple le travail engagé par la FAO, depuis 2014, qui a abouti à la publication des dix piliers de l'agroécologie en 2018 ou encore son intégration au plan de travail des Nations unies dans la suite des travaux entamés par Olivier de Schutter<sup>8</sup> au niveau international. Cependant, si le concept est aujourd'hui de plus en plus reconnu, il faut être vigilant quant à sa traduction dans la pratique et à son appropriation par les intérêts privés. Bien souvent, ces intérêts privés le dénaturent pour le limiter à une approche technique adaptée aux chaînes de valeurs mondialisées mais incompatible avec les limites de la planète et l'autonomie des paysan-ne-s.

## L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE C'EST :

Trois grands champs complémentaires, qui ne peuvent pas être pris séparément, tel que rappelé dans la déclaration de Nyéléni<sup>9</sup>, faisant référence sur ce sujet :

- ▶ une science des écosystèmes agricoles ;
- ▶ des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- ▶ un mouvement social de défense des systèmes agricoles et alimentaires durables et équitables, en opposition à l'agriculture industrielle.

En tant que discipline scientifique, l'agroécologie vise à caractériser l'écologie des milieux agricoles pour étudier et concevoir des modes de productions fondés sur une utilisation responsable des ressources naturelles. Elle reconnaît, s'inspire et vise à revaloriser les savoirs, savoir-faire et pratiques paysannes de même que leur adaptation, via des travaux de recherche et de recherche-action, pour répondre à de nouveaux défis (démographiques, écologiques, climatiques et socio-économiques, etc.).

En tant que pratiques agricoles, l'agroécologie englobe un ensemble de techniques de production dont par exemple l'association, la rotation et la diversification des cultures, un travail minimum du sol, la gestion dynamique de la biodiversité cultivée par des systèmes semenciers paysans autonomes, l'utilisation de couverts végétaux pour limiter le recours à l'irrigation et éviter la dégradation des



5. FAO, *L'État des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, 2010.

6. GIEC, 2019, *op.cit.*

7. HLPE, *Rapport sur les Approches agroécologiques et autres approches innovantes pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition*, juillet 2019.

8. FAO, *Les 10 éléments de l'agroécologie: guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables*, 2018.

9. Nyéléni, *Le manifeste de l'agroécologie paysanne*, avril 2019.

sols, l'utilisation de fumure organique *via* l'intégration de l'élevage à l'agriculture, etc. Pour être pertinentes, ces pratiques doivent s'adapter à chaque contexte en fonction des ressources disponibles localement et des savoir-faire locaux et nécessitent d'abord la sécurisation de l'accès des paysan-ne-s à la terre et aux ressources naturelles. Elles doivent aussi être répliquables à faible coût et librement par les paysan-ne-s à différentes échelles.

Enfin, en tant que mouvement social, l'agroécologie ne saurait être comprise uniquement par sa dimension technique ou environnementale. Elle repose sur une refonte globale des systèmes agricoles et alimentaires qui doit garantir l'accessibilité à des aliments de qualité pour tous-tes les citoyen-ne-s, tout en assurant l'autonomie et un revenu décent aux paysan-ne-s. Elle vise le soutien à l'emploi rural, ainsi que la revalorisation du rôle des paysan-ne-s dans la société afin de recréer du lien entre les villes et les zones rurales dans le respect des cycles naturels des écosystèmes. L'agroécologie s'inscrit donc dans un véritable projet politique qui doit tendre vers plus de justice environnementale et sociale basée sur le respect des droits humains. L'agroécologie paysanne représente ainsi un levier majeur de renforcement de la cohésion sociale par la résorption des inégalités sociales, la promotion de la gouvernance locale, la souveraineté alimentaire et l'autonomie des communautés locales.

## 2 L'agroécologie paysanne, pour une transition écologique et solidaire

Par son approche systémique décrite dans ces trois piliers, l'agroécologie paysanne s'inscrit dans une dynamique de transition sociale, devant garantir la souveraineté alimentaire de chaque peuple.

Cette transition doit prendre en compte l'ensemble des acteurs et actrices des systèmes agricoles et alimentaires, allant jusqu'à la distribution et la consommation. En outre, il est nécessaire qu'elle se fonde sur le développement d'un véritable esprit de solidarité entre paysan-ne-s et citoyen-ne-s, afin de recréer le lien essentiel du champ à l'assiette. Les modes de production et de commercialisation doivent permettre le développement d'échanges économiques éthiques, en garantissant une répartition équitable des richesses, une rémunération juste des paysan-ne-s ainsi qu'une traçabilité des échanges. Pour cela il est primordial d'encourager le développement de circuits-courts et de la distribution locale, ainsi que du commerce équitable au niveau national et international, qui ne doivent plus être contrés par les politiques commerciales. Enfin, en revalorisant le métier de paysan-ne, le soutien à l'agroécologie paysanne crée des opportunités économiques viables pour les jeunes, acteurs et actrices du changement social et ainsi participe à limiter les dynamiques d'exode rural.



// Cette transition doit reconnaître et soutenir le rôle clé des femmes dans l'agriculture et la transmission des savoirs et des savoir-faire. //

Par ailleurs, cette transition doit reconnaître et soutenir le rôle clé des femmes dans l'agriculture et la transmission des savoirs et des savoir-faire *via* une démarche inclusive d'accès aux ressources naturelles et économiques. Les femmes sont aujourd'hui les premières victimes des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition<sup>10</sup>, elles sont confrontées à des discriminations basées sur le genre ainsi qu'à des contraintes sociales, juridiques et culturelles<sup>11</sup>. En France par exemple, les femmes représentent un tiers des personnes actives agricoles<sup>12</sup>. De même, les agricultrices du Sud produisent la moitié de la nourriture mondiale<sup>13</sup> mais elles ne bénéficient cependant pas des mêmes conditions de travail que les hommes souffrant d'un accès à la terre, à l'éducation, aux ressources productives et financières et aux prises de décisions, amoindri. >>>

10. FAO, 2019, *op. cit.*

11. CSM, *Sans le féminisme il n'y a pas d'agroécologie, pour des systèmes alimentaires sains, durables et juste*, août 2019.

12. Site du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Les femmes, actrices incontournables du monde agricole*, 2019.

13. La FAO en 2011 estimait que les femmes produisent 60 à 80% des aliments de consommation familiale dans la plupart des pays en développement et sont responsables de la moitié de la production alimentaire mondiale.

Enfin, en portant un modèle agricole et sociétal alternatif, l'agroécologie paysanne entend replacer au cœur des prises de décisions les besoins et intérêts des citoyen-ne-s et des petit-e-s paysan-ne-s, qui fournissent 53% de l'alimentation mondiale<sup>14</sup> et non plus les intérêts économiques des acteurs et actrices de l'industrie agro-alimentaire. L'autonomisation décisionnelle, technique et économique des paysan-ne-s visée par l'agroécologie paysanne doit être au cœur de la transition, pour favoriser un changement des rapports de forces et participer à l'émergence de nouveaux modes de gouvernance. Il est ainsi nécessaire d'établir des juridictions contraignantes afin de pallier les asymétries de pouvoir et les pratiques économiques et commerciales abusives, caractéristiques du modèle agro-industriel<sup>15</sup>.

L'agroécologie paysanne est ainsi partie prenante d'une dynamique de changement global, alliant justice écologique, sociale et émancipation, dans laquelle paysan-ne-s et citoyen-ne-s sont pleinement impliqué-e-s à toutes les échelles.

### 3 Promouvoir une agroécologie paysanne ambitieuse et systémique

Coordination SUD défend l'agroécologie paysanne car un modèle agricole et alimentaire ne peut être durable sans la reconnaissance des droits des paysan-ne-s<sup>16</sup> et une compréhension systémique des systèmes agricoles et alimentaires ainsi que des spécificités environnementales, sociales, culturelles et politiques propres à chaque territoire.

Pour que cette transition soit effective il est nécessaire que, tel que souligné dans la note de Coordination SUD n°19<sup>17</sup>, les politiques agricoles veillent notamment à répondre à des besoins identifiés localement par les communautés paysannes et prendre en compte leur expertise dans leur définition. C'est pourquoi l'agroécologie paysanne doit être promue dans une logique inclusive, de coopération, de partage d'expériences et de valorisation des organisations locales pratiquant l'agroécologie, au Nord comme au Sud. ●

// L'agroécologie paysanne est ainsi partie prenante d'une dynamique de changement global, alliant justice écologique, sociale et émancipation. //

14. Défis Sud n°136, *Le Baromètre des agricultures familiales 2018-2019*.

15. CIDSE, *Les principes de l'agroécologie : vers des systèmes alimentaires socialement équitables, résilients et durables*, avril 2018.

16. ONU, Conseil des Droits de l'Homme, *Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale*, 2018.

17. *Notes de SUD n°19*, « Quelles politiques publiques pour soutenir la transition agroécologique ? », juillet 2019.



Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD. Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale :

ActionAid France – Peuples Solidaires, Action Contre la Faim, AgriSud, Agter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD – Terre Solidaire, CFSI, Commerce Équitable France, Gret, Iram, ISF Agrista, MADERA, Max Havelaar, Oxfam France, Réseau foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires, Terre et Humanisme, UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation : Carline Mainenti (AVSF)  
Email : [c.mainenti@avsf.org](mailto:c.mainenti@avsf.org)  
Site web : [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

Cette note a été rédigée par Audrey Bouillot et Anouk Halté (SOL), avec les contributions de Lorine Azoulai (ISF Agrista), Valentin Brochard et Robin Villemaine (CCFD – Terre Solidaire), Sara Lickel (Secours catholique – Caritas France), Myriam Mackiewicz (AVSF), Premila Masse (Gret), Emmanuelle Patetsos (Terre et Humanisme), Pauline Verrière (Action Contre la Faim).



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.